

C.L.P.C.F.

LIEGE

1982

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

Centre de Lecture Publique de la Communauté Française (Liège)

Règles concernant les vedettes du catalogue par auteurs et titres d'anonymes / rédigées par un Groupe de travail [Guy Biart, Denise Brasseur-Léners, Marinette Dewez, Charles Libon]; [pour le] Centre de Lecture Publique de la Communauté Française ; [avant-propos de Marcel Laruelle]. -

Liège : C.L.P.C.F., 1982. - [édition revue et complétée].

1 vol.

Feuillets mobiles avec mises à jour. - Index. - Bibliographie. -
Couronné du Prix des Bibliothèques publiques.

123 Bd DE LA SAUVENIÈRE - 4000 LIÈGE - TÉL: 041/ 32.53.27

CATECHISME

RÈGLES À SUIVRE

VEDETTE PRINCIPALE: vedette de forme:

[*Catéchisme*. Nom du diocèse (Nom du pays ; *diocèse*). Année de publication]

ou

[*Catéchisme*. Nom du pays. Année de publication]

VEDETTE SECONDAIRE: au titre si le premier mot n'est pas "catéchisme".

VEDETTE SECONDAIRE: à la collectivité, s'il y a lieu.

VEDETTE SECONDAIRE: aux autres collaborateurs, s'il y a lieu.

exemple:

Catéchisme de Rome, ou abrégé de la doctrine chrétienne / prescrit par S.S. le Pape Pie X aux diocèses de la Province de Rome ; traduction française autorisée, révisée d'après la dernière édition romaine ; [approbation par Sébastien, évêque de Langres]. -

Ed. complète. -

Paris : P. Lethielleux ; Langres : Martin-Berret, 1907. -

VP: [Catéchisme. Langres (France ; diocèse). 1907]

VS: Langres (France ; diocèse) ; inst.

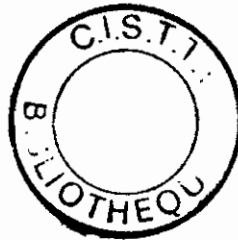
VS: Pie X, pape, saint [Sarto (Giuseppe)] ; ed.

VS: Herscher (Sébastien) ; préf.

RG: Sébastien, évêque de Langres

voir:

Herscher (Sébastien)



CENTRE DE
LECTURE PUBLIQUE
DE LA COMMUNAUTE
FRANCAISE
ASBL



Liège, le 20 janvier 1983.

Aux utilisateurs des
"Règles concernant les vedettes du
catalogue par auteurs et titres
d'anonymes".

Le texte qui vous parvient aujourd'hui est une refonte de deux fascicules antérieurement parus et de nombreuses additions annoncées dès octobre 1981.

La bibliographie placée en fin de volume, qui date de février 1981, doit être mise à jour; un nouveau fascicule vous sera expédié dans le courant de l'année 1983.

L'introduction aux "Règles concernant les vedettes..." annonçait un bref chapitre de recommandations pour l'application de l'ISBD(M). Ces recommandations feront l'objet d'une publication séparée, qui verra le jour également en 1983.

Enfin, la liste des "Classiques anonymes", aux pages 70 à 84, est provisoire. Elle sera ultérieurement complétée, voire rectifiée, notamment lorsqu'aura paru le "Manuel bibliographique de la littérature française du Moyen Age", de Robert BOSSUAT, dans sa nouvelle édition revue et complétée par le Directeur de l'Ecole des Chartes, Monsieur Jacques MONFRIN, pour l'Institut National de Recherche et d'Histoire des Textes.

Pour le groupe de travail,

Ch. LIBON.



TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos	5
Introduction	7
Composition du groupe de travail	9
Définition des termes utilisés	11
Rappel des sigles utilisés	13
Choix des vedettes: personnes physiques	15
Présentation des vedettes: personnes physiques	17
Abréviations	19
Choix des vedettes: collectivités	21
Choix des vedettes: personnes physiques et collectivités	22
Présentation des notices sur fiches	23
Présentation recommandée	25
Présentation abrégée	28
Présentation des notices de renvoi	30
Règles en ordre alphabétique des cas	33
Index	299

Annexe : Les catalogues par auteurs et titres d'anonymes :
bibliographie sélective des règles et usages /
établie par Guy BIART et Marie-Blanche DELATPPE-DRUET

Quiconque s'est un tant soit peu intéressé, de près ou de loin, à la bibliothéconomie, a pu se rendre compte du rôle important de la catalographie dans la gestion d'une bibliothèque.

Mais d'important qu'il est, ce rôle devient fondamental dès qu'il est question de relations interbibliothèques et de mise en place du réseau.

Dès ce moment apparaît, en effet, l'impérieuse nécessité pour toutes les bibliothèques d'utiliser les mêmes règles afin de permettre les mises en commun et les échanges souhaités.

L'utilisation de la description bibliographique internationale normalisée a permis de franchir une étape importante en ce sens, mais les ISBD ne traitant pas des vedettes, il fallait donc, pour celles-ci, établir des règles précises à l'intention des bibliothèques publiques.

Un groupe de travail les a rassemblés dans cette publication que le Centre est particulièrement heureux et fier de mettre à la disposition, tant des bibliothécaires journalièrement confrontés au travail délicat de catalographie, qu'aux étudiants inscrits aux cours de bibliothéconomie.

De la sorte, progressivement, se mettent en place les divers éléments permettant la création d'un réseau structuré et coordonné, tel que défini dans le décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture.

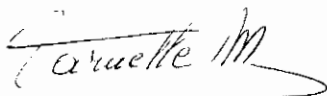
Au nom du Conseil d'Administration du Centre de Lecture Publique de la Communauté Française, je tiens à remercier vivement la Commission Catalographique du Centre qui a rédigé ces textes.

Des remerciements tout particuliers iront à M. Charles LIBON et à son groupe restreint qui, à force de persévérance, ont permis à cet important ouvrage de voir le jour.

Les mois et les années à venir qui seront, nous en sommes conscients, déterminants dans la mise en place du futur réseau de la lecture publique, nous confirmeront l'apport prépondérant du présent recueil.

Le Centre de Lecture Publique de la Communauté Française, fidèle en cela à la mission qui lui a été impartie, est particulièrement heureux d'y contribuer à nouveau pleinement.

Le Président du C.L.P.C.F



Marcel LARUELLE
Député Permanent.

INTRODUCTION

Les règles catalographiques qui suivent ont été établies par un groupe de travail créé à l'initiative du Centre de Lecture Publique de la Communauté Française. Elles visent essentiellement à uniformiser, dans les bibliothèques publiques de la région francophone de Belgique, le traitement catalographique des livres en ce qui concerne les vedettes pour le catalogue par noms d'auteurs et titres d'anonymes.

La description bibliographique internationale normalisée pour les monographies ISBD(M), est supposée connue; toutefois, un bref chapitre de recommandations pour son application a été prévu.

Il a été tenu compte des travaux récents (voir la bibliographie en fin de volume) et nous avons tenté de nous rapprocher, dans toute la mesure du possible, des tendances internationales actuellement perceptibles en matière de vedettes. Nous n'avons jamais oublié cependant que nous nous adressions aux bibliothèques publiques et à leurs lecteurs; c'est pourquoi nous n'avons pas suivi certains usages, nationaux notamment, qui risquaient d'entraîner des confusions, et de décontenancer bibliothécaires et usagers.

S'il est évident que toutes les bibliothèques publiques ne seront pas "branchées" sur un ordinateur à bref délai, nous ne pouvions pas perdre de vue le développement de l'informatique, et cela apparaît surtout dans les définitions et la présentation des vedettes.

En quelque sorte, ces règles catalographiques ne sont qu'une étape; elles devraient simplement servir, ultérieurement, de manuel d'information, car le but final - mieux vaut tard que jamais ! - est d'aboutir sinon à un catalogue centralisé, du moins à un catalogage partagé et sérieusement contrôlé.

La présentation en ordre alphabétique des cas a été choisie pour permettre l'intercalation aisée des additions et mises à jour.

Que ceux qui consulteront ce manuel veillent bien se souvenir qu'il s'agit d'un travail collectif, assez rapidement réalisé, loin sans doute d'être exempt de défauts, d'erreurs ou d'omissions, mais toujours perfectible.

Il convient ici de remercier le Conseil d'Administration et la Direction du Centre de Lecture Publique de la Communauté Française d'avoir permis la mise en place de la commission de travail en lui assurant le minimum de liberté nécessaire pour mener à bien sa tâche.

Des remerciements sont dus en particulier à Mademoiselle Anne Sidzot, qui a bien voulu se charger d'une dactylographie complète de la dernière version en veillant à uniformiser la présentation générale.

Au nom du groupe de travail



Charles LIBON.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Ces règles catalographiques relatives aux vedettes du catalogue d'auteurs et d'anonymes, ont été rédigées par un groupe de travail composé de:

Guy BIART, 1er assistant, Chef du Service Catalographique à la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin (Namur), chargé de cours à l'Institut d'Enseignement supérieur de Namur et à l'Institut provincial supérieur des Sciences sociales et pédagogiques à Marcinelle;

Denise BRASSEUR-LENERS, Chef de Service à la Bibliothèque Centrale de la Ville de Liège;

Marinette DEWEZ, Conservateur à l'Université de Liège;

Charles LIBON, Bibliothécaire en chef au Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège, chargé de cours à l'Institut Provincial d'Etudes et de Recherches Bibliothéconomiques (I.P.E.R.B., Liège).

Les textes ont été revus, en trois séances, par une Commission élargie de catalographes, composée, outre le groupe de travail, des chargés de cours de la Communauté Française:

Francine LERMUSIAUX (Ministère de la Communauté Française, certificat d'aptitude), André CANONNE (Hainaut, U.T. Charleroi), Thierry DE BRY (I.P.E.R.B. Liège), Emile GILLIARD (Hainaut, Mons, certificat d'aptitude), Marcel HUMBLET (I.P.E.R.B. Liège), Marc LEFEVRE (Bruxelles, cours provinciaux du Brabant), Christian L'HOEST (I.P.E.R.B. Liège), Marcel PIRET (Bruxelles, cours provinciaux du Brabant), Michèle PIRON (I.P.E.R.B. Liège), Philippe TONNON (I.P.E.R.B. Liège) et Jacqueline VAN HOEF (Bruxelles, Institut supérieur d'Etudes sociales de l'Etat).

Composition et mise en page: Anne SADZOT

Nous remercions chacun d'entre eux pour leur collaboration.

DEFINITION DES TERMES UTILISES

- ENTRÉE PRINCIPALE: voir VEDETTE PRINCIPALE.
- ENTRÉE SECONDAIRE: voir VEDETTE SECONDAIRE.
- FICHE ADDITIONNELLE OU COMPLÉMENTAIRE: voir NOTICE SECONDAIRE.
- FICHE D'ORIENTATION: voir RENVOI D'ORIENTATION.
- FICHE DE BASE: voir NOTICE PRINCIPALE.
- FICHE DE RENVOI GÉNÉRAL: voir RENVOI GÉNÉRAL.
- FICHE DE RENVOI PARTICULIER: voir NOTICE SECONDAIRE, NOTE.
- FICHE MÈRE: voir NOTICE PRINCIPALE.
- ISBD(M):
Description bibliographique internationale normalisée pour les monographies.
(First standard edition revised, 1978).
- NOTICE ADDITIONNELLE OU COMPLÉMENTAIRE: voir NOTICE SECONDAIRE.
- NOTICE PRINCIPALE (NP):
C'est la notice catalographique complète, établie conformément à l'ISBD(M), sous la vedette principale choisie pour le catalogue alphabétique par auteurs et anonymes. On y ajoute, selon les bibliothèques, la cote de rangement, le numéro d'inventaire, et le rappel des vedettes pour les différents catalogues, y compris le ou les indice(s) de classement.
- NOTICE DE CO-AUTEUR (NCA):
Notice catalographique complète où le co-auteur prend la place de la vedette principale, étant entendu que les différents auteurs retenus se retrouvent en zone 1, et que la cote de rangement -en cas de rangement systématique- doit être complétée des trois premières lettres au moins de la vedette principale. La notice de co-auteur ne reprend pas le rappel des vedettes. On l'utilise également pour le(s) rédacteur(s) de textes placés sous la responsabilité de collectivités, et lorsque la vedette principale est une vedette de forme.
- NOTICE SECONDAIRE (NS):
Elle reprend, sous chacune des vedettes secondaires, la notice principale en omettant, en règle générale, le rappel des vedettes.
(exception, voir: VEDETTE SECONDAIRE DE TITRE).
Note: pour beaucoup de bibliothèques, qui établissent manuellement leurs catalogues, les notices secondaires et les notices de co-auteurs peuvent être abrégées et se réduire à des fiches de renvoi particulier, faites dans chaque cas (illustrateurs, préfaciers, traducteurs, etc.).
- RENVOI D'ORIENTATION (RO):
Indication caractérisée par les mots "voir aussi" guidant l'utilisateur d'une vedette vers une ou plusieurs autre(s) également retenue(s) dans les catalogues.
Les renvois d'orientation peuvent être réciproques.
- RENVOI GÉNÉRAL (RG):
Indication caractérisée par le mot "voir", renvoyant, une fois pour toutes, d'une vedette rejetée à la, ou aux vedette(s) retenue(s). (Graphies différentes, pseudonymes utilisés simultanément, synonymes, etc.).

- SOUS-VEDETTE;

Mot ou groupe de mots placés sous une vedette pour y regrouper dans une même séquence alphabétique:

- les notices débutant par un certain titre et les autres notices qui mentionnent ce même titre ailleurs qu'en titre propre (recueils de textes de différents auteurs, continuations et "livres blancs");

- les textes de même origine (adaptations ou extraits à classer à la suite des différentes éditions du texte complet, recueils d'extraits de différentes oeuvres d'un même auteur ou choix de reproductions d'oeuvres d'un même artiste, traités internationaux du même type conclus par le même état); dans ce deuxième cas, la sous-vedette est placée entre crochets, puisqu'il s'agit d'une mention forcée et non d'un titre réel.

- TITRE CONVENTIONNEL: voir TITRE UNIFORME.**- TITRE DE GROUPEMENT: voir TITRE UNIFORME ET VEDETTE DE FORME.****- TITRE UNIFORME (TU):**

Titre choisi pour regrouper toutes les éditions ou versions d'une oeuvre publiée ou traduite sous différents titres. Le titre uniforme peut être vedette principale, dans le cas d'un anonyme ou d'un ouvrage dont l'attribution est contestée; dans les autres cas, il est utilisé en sous-vedette, comme élément de regroupement les différents titres, au départ d'une même vedette principale. Le titre uniforme est toujours placé entre crochets.

- VEDETTE:

Nom de personne ou de collectivité, mot ou groupe de mots, parfois initiales, placés en tête de la notice pour servir au classement dans les différents catalogues alphabétiques. La vedette peut être composée de plusieurs éléments. Pour les catalogues systématique et topographique, établis d'après une classification, la vedette est constituée de nombres et/ou de lettres, et/ou de signes.

- VEDETTE PRINCIPALE (VP):

Vedette choisie pour introduire la notice principale dans le catalogue d'auteurs et d'anonymes.

Cette vedette peut servir au sous-classement alphabétique dans le catalogue systématique (et/ou topographique) et intervenir dans le rangement des livres lorsqu'ils sont répartis par matière(s).

- VEDETTE DE CO-AUTEUR (VCA):

Lorsque plusieurs auteurs sont mentionnés de façon identique dans un ouvrage, chacun des auteurs retenus dans la description fait l'objet d'une notice de co-auteur, hormis le premier cité quand il figure en vedette principale (deux et trois auteurs). La vedette de co-auteur s'emploie également pour le(s) rédacteur(s) de textes placés sous la responsabilité d'une collectivité.

- VEDETTE DE FORME (VF):

Elle réunit, par catégories formulées de façon conventionnelle et toujours en français, les notices de publications de contenu différent, mais de forme identique. La vedette de forme peut être principale ou secondaire. Elle est utilisée, par exemple, pour les anthologies, les expositions, les mélanges, les ventes... La vedette de forme est toujours placée entre crochets. Dans les vedettes de forme, les localisations géographiques sont toujours données en langue française.

- **VEDETTE SECONDAIRE (VS):**
Toute vedette, autre que les vedettes principale et de co-auteur, utile dans le catalogue d'auteurs et d'anonymes.
Elle introduit la notice à partir, selon les cas:
- du ou des collaborateur(s) secondaire(s), tels que éditeurs intellectuels ou scientifiques, illustrateurs, préfaciers, traducteurs, etc.;
 - du nom du directeur d'une publication;
 - d'une vedette de forme.
- **VEDETTE SECONDAIRE DE TITRE (VST):**
Elle est établie au premier mot du titre (article défini excepté) suivi de trois points de suspension.
Contrairement à l'ensemble des vedettes secondaires, la vedette secondaire de titre, afin d'assurer la continuité du titre, prend la place de la vedette principale, laquelle est donnée en rappel de vedette en fin de notice. La vedette secondaire de titre est utilisée notamment lorsque la vedette principale est une vedette de forme.

+
+ +

RAPPEL DES SIGLES UTILISES

NCA	=	NOTICE DE CO-AUTEUR
NP	=	NOTICE PRINCIPALE
NS	=	NOTICE SECONDAIRE
RG	=	RENOI GENERAL
RO	=	RENOI D'ORIENTATION
TU	=	TITRE UNIFORME
VCA	=	VEDETTE DE CO-AUTEUR
VF	=	VEDETTE DE FORME
VP	=	VEDETTE PRINCIPALE
VS	=	VEDETTE SECONDAIRE
VST	=	VEDETTE SECONDAIRE DE TITRE

+
+ +